

LES SUCCESSIONS DE M. MERCIER ONT-ILS PAYE CETTE DETTE FLOTTANTE ?

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les emprunts temporaires aux banques, les dépôts divers et ceux des compagnies de chemins de fer formaient le 30 juin 1891 un total de \$4,458,694.37. Les castors ont fait le fameux emprunt de \$10,000,000 pour payer tout cela.

L'ont-ils tout payé ? Non.

En effet, à la page 16 des comptes publics pour 1896, on constate que la dette flottante représentée pour les dépôts divers est de \$272,724.14 et de \$723,051.39 pour les dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer, ce qui fait un total de \$995,775.53.

Comme on le voit, les castors sont loin d'avoir tout payé.

II.

Ressources pour acquitter la dette flottante laissée par M. Mercier

Nous avons établi que la dette flottante laissée par M. Mercier était de \$7,818,286.94.

Y avait-il d'autres ressources que les taxes pour acquitter cela ?

L'EMPRUNT DE 10,000,000

Oui, il y avait l'emprunt de dix millions autorisé par le statut 54 Victoria, chap. 2.

Les castors l'ont-ils contracté cet emprunt de dix millions contre lequel ils ont tant crié ?

Oui, ils l'ont contracté et ils en ont bel et bien encaissé tout le produit.

Comme ces gens-là sont capables de tout nier, nous allons encore faire la preuve au moyen des documents officiels, que n'importe qui peut consulter.

AUGMENTATION DE LA DETTE FONDÉE

Le tableau donné à la page 20 des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1891 constate qu'à cette date le total de la dette fondée était de \$22,354,353.34.

Le tableau donné à la page 16 des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1896 fait voir qu'à cette date le total de la dette fondée était de \$32,553,996.01.